Cher Monsieur.

J'ai demandé à Mme Lepage qui m'a dit sur mon portable qu'il n'y avait aucun problème, comme je le pensais.

Bien à vous,

Pr Gilles-Eric Séralini
Président du Conseil Scientifique du CRIIGEN
Co-Directeur du Pôle Risques - CNRS - MRSH
Université de Caen
Laboratoire de Biochimie - IBFA
Esplanade de la Paix
14032 Caen - Cedex
Tél. +33 (0)2 31 56 54 89

Secrét. +33 (0)2 31 56 56 84 Fax: +33 (0)2 31 56 53 20

www.criigen.org criigen@unicaen.fr

---- Original Message -----

From: eric.merelle

To: criigen

Sent: Tuesday, February 23, 2010 10:16 PM

Subject: Re: Question pour G. E. SERALINI: mises en ligne sur Face Book, des Etudes

Toxicologiques sur des OGM.... Possible ou pas?

Bonsoir Professeur,

Merci pour votre réponse... Si je comprend bien, puisque la Commission me les a communiquées; Et qu'elle n'emmet aucune objection hormis celle " à des fins commerciales". Comme je veux les mettrent à la seule fin d'Information, je ne risquerais rien juridiquement... Avec l'appuis des arrêts dela CJCE et de ceux du Conseil d'Etat, en matière d'accessibilité aux documents administratifs et de leurs non confidentialité.... Pouvez vous, pour être sur, demander à Mme Corrine Lepage. Merci beaucoup.

Bien à vous, MERELLE

```
> Message du 23/02/10 13:16
> De : "criigen"
> A : "eric.merelle"
> Copie à :
> Objet : Re: Question pour G. E. SERALINI: mises en ligne sur Face Book, des Etudes Toxicologiques sur des OGM.... Possible ou pas?
>
```

Si on vous les envoie officiellement, vous avez les lettres, juridiquement l'information vous appartient je pense.

Bien à vous,

---- Original Message -----

From: eric.merelle

To: criigen unicaen fr

Sent: Monday, February 22, 2010 6:15 PM

Subject: Question pour G. E. SERALINI: mises en ligne sur Face Book, des Etudes Toxicologiques sur des OGM.... Possible ou pas?

>

> Bonsoir Professeur,

> J'ai une question à votre intention: Possédant les études sur les OGM (envoyés en DVD), j'ai décidé de les mettres en lignes sur Face Book, accessibles à tous... Avec aussi, la mise en ligne des 2 arrêts de la Cour de cassation et ceux de la CJCE sur la "non confidentialité des données brutes". Pensez vous que je puisse (sans risques pour cette action) les laisser en ligne - pour information? Bien à vous, Dans l' attente. MERELLE ERIC